



Demande de tutelle sans informer la famille

Par **Alem**, le **16/03/2021** à **00:34**

Bonjour,
Ma tante souffrant de demence sénile, deux cousins ont fait une demande de tutelle sans en informer aucun des frères et soeurs de ma tante. Ma tante n'ayant pas d'enfant et son conjoint est décédé. La juge des tutelles n'a pas informé les frères et soeurs de cette demande, ni ne les a convoqué. Ils ont la connaissance de la tutelle une fois qu'elle a été accordée par les cousins. Est ce que c'est normal et légale ?
Merci.

Par **Alem**, le **16/03/2021** à **08:06**

Bonjour,
Non justement ils ne s'occuper pas d'elle. Elle n'était même pas proche d'eux.
Au moment du décès de mon oncle ils ont proposé de s'occuper d'accompagner ma tante dans ses démarches pour la succession et en profiter de ça pour faire la demande de tutelle.